

Adoptez l'étiquetage Nutri-Score afin de rassurer les consommateurs

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 30/09/2020 - **Labels et reconnaissance de savoir-faire**

Nombre d'industriels et de distributeurs ont déjà adopté cette signalétique qui rend l'information nutritionnelle facile à comprendre pour tous. Quels sont les avantages ? Quelle est la procédure pour apposer Nutri-Score sur ses produits ? On vous explique.

Logo Nutri-Score : qu'est-ce que c'est ?

Nutri-Score : une démarche fondée sur le volontariat

Nutri-Score fournit au consommateur, sur la face visible des emballages alimentaires, une information facilement compréhensible sur la qualité nutritionnelle globale des produits, au moment où il fait ses courses. Il peut ainsi comparer les produits et orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.

Cependant, **cette démarche est facultative** pour les industriels de l'agro-alimentaire et les distributeurs. Elle relève, pour ceux qui y adhèrent, d'une **action volontaire** de leur part dans le but de simplifier l'information nutritionnelle.

Nutri-Score : un système d'étiquetage clair et lisible

Concrètement, Nutri-Score est un repère graphique. Il classe chaque produit selon un score qui prend en compte la teneur en nutriments et aliments à favoriser et ceux à limiter. Son calcul consiste à faire la différence, **pour 100 grammes de produit**, entre les composantes négatives (sucres, sel, acides gras saturés...) et positives (vitamines, fibres, protéines,...) d'un aliment et permet d'attribuer une note. Celle-ci est alors transcrite sur une **échelle de 5 couleurs** (du vert foncé au orange foncé), **associées à des lettres** allant de A (« meilleure qualité nutritionnelle ») à E (« moins bonne qualité nutritionnelle »).

Lire aussi : [Alimentation : comment lire les étiquettes nutritionnelles ?](#)

Nutri-Score : un gage de transparence pour les consommateurs

Au fur et à mesure de sa diffusion sur les emballages, cette signalétique permet aux consommateurs de comparer entre eux de plus en plus de produits transformés. A contrario, les produits équivalents dépourvus du logo Nutri-Score ne peuvent être évalués de manière simple sur le critère de la qualité nutritionnelle, et de ce fait comparés aux autres. Il existe donc un réel intérêt pour les professionnels de l'agro-alimentaire de proposer en toute transparence un niveau d'information nutritionnelle reconnu par l'ensemble des consommateurs.

Nutri-Score : une efficacité du logo démontrée

Le choix du logo Nutri-Score résulte d'une étude comparative de quatre systèmes d'étiquetage nutritionnel, évaluée par un comité scientifique indépendant à la demande du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Cette étude a permis de révéler l'efficacité de ce logo (appelé aussi « 5 C »), comparativement aux autres systèmes.

Nutri-Score : un label conforme à la réglementation française et européenne

La commission européenne a signifié aux autorités françaises l'autorisation d'utilisation par les entreprises alimentaires françaises du système d'étiquetage Nutri-Score. Industriels de l'agro-alimentaire et distributeurs disposent dorénavant d'un support juridique européen sécurisé leur permettant de délivrer une information nutritionnelle simplifiée. Par extension, les sites e-commerce des distributeurs qui se sont engagés dans cette démarche d'information nutritionnelle facilement compréhensible peuvent aussi utiliser la signalétique Nutri-Score.

Logo Nutri-Score : comment l'obtenir et l'utiliser ?

1. Vérifiez que vous êtes éligible au dispositif Nutri-Score

Pour ce faire, consultez le [règlement d'usage Nutri-Score < https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/02-determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/nutri-score/reglement-usage >](https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/02-determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/nutri-score/reglement-usage) disponible sur le site de l'Agence nationale de santé publique.

2. Déclarez votre intention d'utiliser le dispositif Nutri-Score en vous enregistrant sur le site [Santé publique France < https://tps.apientreprise.fr/commencer/enregistrement_nutri-score >](https://tps.apientreprise.fr/commencer/enregistrement_nutri-score)

Cet enregistrement requiert :

- ▶ la création d'un compte utilisateur
- ▶ votre identification et celle de votre activité
- ▶ le détail par marque des catégories de produits concernés par l'usage du Nutri-Score
- ▶ votre engagement à respecter le règlement d'usage.

À l'issue de cet enregistrement, vous recevez de Santé publique France les fichiers nécessaires à l'usage de la marque.

3. Transmettez les informations nutritionnelles des produits concernés par l'usage du Nutri-Score à l'Oqali (anciennement « Observatoire de la qualité de l'alimentation »)

Recensez les informations nutritionnelles de vos produits dans un tableau, puis **transmettez ce document** < <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/02-determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/nutri-score/tableur-calcul-nutri-score>> à l'Oqali. Cette action permet le suivi du dispositif Nutri-Score.

L'Oqali est un organisme rattaché à l'**INRA (Institut national de la recherche agronomique)** < <http://prod.inra.fr/>> et à l'**ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)** < <https://www.anses.fr/fr>> par les ministères en charge de l'alimentation, de la santé, et de la consommation.

4. Apposez le symbole graphique du Nutri-Score sur vos produits

Le logo doit figurer dans le tiers inférieur de la face avant des emballages de vos produits, tout en respectant la **charte graphique** < http://santepubliquefrance.fr/Media/Files/NUTRISCORE/annexe2_charte_graphique> . Celle-ci décrit les conditions d'apposition du logo sur les packagings et sur les supports de communication.

À savoir

- ▶ Le droit d'usage du logo Nutri-Score est consenti à titre gratuit.
- ▶ Comme tout étiquetage, le Nutri-Score est soumis au contrôle des services de la **direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes** (DGCCRF).

Logo Nutri-Score : se faire accompagner

**L'ANIA (Association nationale des industries alimentaires) <
<https://www.ania.net/alimentation-sante/nutri-score-30102017>>** accompagne les entreprises alimentaires qui s'engagent dans la mise en place du système d'information nutritionnelle simplifié Nutri-Score.

Liens utiles

Sur le site Santé Publique France <
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/nutri-score>>

Ce que dit la loi

Arrêté du 31 octobre 2017 <
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035944131>> fixant la forme de présentation complémentaire à la déclaration nutritionnelle recommandée par l'Etat en application des articles L. 3232-8 et R. 3232-7 du code de la santé publique

Thématiques : **[Labels et reconnaissance de savoir-faire](#)**

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   